
Délégation "Pôle de réflexion sur le sport"

13 juillet 2010



Contribution de Patrick VIÉ

Sport et intercommunalité Propositions pour le nouveau projet de territoire

Depuis la dernière séance du Pôle de réflexion territoriale sur le sport, beaucoup d'articles de presse sur les positions des uns et des autres sur la dimension « sport et intercommunalité » font que le débat lancé par un petit nombre de membres du Conseil de Développement est en train de prendre forme.

À partir de la conclusion de la séance du 8 avril 2010 en présence de Gilles RETIERE, je vais essayer de faire quelques propositions :

"L'ensemble de ces éléments évoqués au cours du débat avec Gilles RETIERE constitue un socle pour une nouvelle réflexion du Conseil de développement sur le sport."

Dans le cadre de la "commande" du Président de la Communauté urbaine au Conseil de développement pour l'élaboration de propositions pour un nouveau projet de territoire, le Conseil pourrait ainsi affiner son approche d'un premier schéma territorial du sport.

Cette démarche pourrait s'appuyer sur trois grands axes :

- le développement d'une politique de sport-santé à l'échelle intercommunale
- une nouvelle approche, à l'échelle intercommunale, du sport de haut niveau pour un soutien ciblé et qui participe à la fois à l'attractivité du territoire et au développement induit du sport de masse
- une harmonisation des équipements et de l'approche sportive en général à la bonne échelle territoriale (intercommunalité, aire urbaine, SCOT).

La proposition d'une nouvelle approche, à l'échelle intercommunale, du sport de haut niveau, oui mais laquelle ?

Dans les articles de presse concernant le haut niveau, je relève quelques ambiguïtés. Souvent le sport de haut niveau est très largement confondu avec le sport professionnel.

Par exemple : L'agglomération compte six équipes professionnelles, surtout subventionnées par la Ville de Nantes. Mais la capacité des salles est trop réduite.

Pourquoi / Comment ? Combien d'équipes évoluent au plus haut niveau ou dans l'antichambre ?

La Ville de Nantes subventionne-t-elle toutes ces équipes professionnelles ?

OUI. *Ces montées en rafale entraînent des hausses de subventions. Cette année, la Ville de Nantes avait programmé un soutien à quatre clubs (hors FC Nantes) : deux au féminin ; deux au masculin. Petit hic, l'envolée des garçons du volley n'était pas prévue. Et son financement non plus. Mais la municipalité, en raclant les fonds de tiroir, a pu dégager un budget pour le volley masculin.*

Au final, le hand va toucher 900 000 € ; le NRB (basket féminin), 700 000 €, dont 200 000 pour disputer la Coupe d'Europe ; l'Hermine, basket Pro B, va recevoir 500 000 € ; idem pour le volley masculin. Enfin, l'équipe de volley féminin aura 330 000 €. Au total, ça fait 3 millions.

À cela, rajoutons, pour faire bonne mesure, les 330 000 € attribués au FC Nantes pour la formation (à la Jonelière) et les missions d'intérêt public.

La question est donc la suivante : les subventions accordées par la ville de Nantes représentent quel pourcentage du budget global de chaque équipe ? Si la subvention représente plus de 50 % du budget, nous pouvons légitimement nous poser la question : Les salaires ou indemnités des joueurs ou joueuses ne font-ils pas d'eux des salariés indirects de la collectivité locale ?

Le statut du haut niveau est-il défini seulement sur la différence entre statut amateur et statut professionnel ?

Il existe actuellement des équipes dans le même sport, au même niveau National mais l'une des équipes est masculine et l'autre féminine, l'une est amateur et l'autre professionnelle et les subventions ne sont pas comparables. Seule différence, leur siège se trouve sur des communes différentes de Nantes-Métropole.

Le premier travail du Pôle de réflexion devrait être une proposition sur le statut du haut niveau sans tenir compte de la dimension professionnelle ou amateur et définir des critères de subvention connus de tous, quelque soit la discipline pratiquée et la localisation de son siège social sur la dimension Nantes Métropole.

Faut-il opposer sport de haut niveau et sport de masse ? Bien sûr que non, nous avons besoin des deux, mais il faut bien remarquer que bon nombre de sportifs professionnels ont un comportement plus proche du « mercenaire » que du sportif exemplaire pour les jeunes générations.

Autre question : Faut-il créer un club des entreprises comme le suggère, Jean Marc AYRAULT, «...sujet dont le maire doit débattre prochainement avec le président de la chambre de commerce car si, comme le NRB, d'autres clubs venaient à s'enticher de l'Europe, les subventions pourraient vite révéler leurs limites. ». Article 4 juin 2010, Presse Océan.

Je réponds par l'affirmatif, mais il faut créer un club des Entreprises non pas au niveau de Nantes mais bien à la dimension de Nantes Métropole, car le sport de haut niveau fait aussi partie de l'attractivité de l'ensemble du territoire, mais quels clubs sportifs pourront avoir accès au financement du club des Entreprises ?

Le deuxième point : « Une harmonisation des équipements et de l'approche sportive en général à la bonne échelle territoriale (intercommunalité, aire urbaine, SCOT). »

Les derniers événements concernant les équipements sportifs, les petites phrases, les batailles « Nord-Sud » me laissent un petit goût d'amertume, et la dimension Nantes-Métropole est vite oubliée pour des querelles de chapelle.

Avons-nous besoin d'une salle de 10 000 places pour trois matchs par an ou de 5 salles de 2 000 places chacune pour couvrir le territoire de Nantes-Métropole ?

Nous, les habitants de Nantes-Métropole, nous avons surtout besoin d'y voir clair. Chaque commune doit pouvoir réaliser des salles à taille humaine pour les besoins des clubs et des individus au plus près de chez eux, mais Nantes-Métropole a obligation de construire des édifices structurants pour des manifestations importantes.

Mais l'organisation de manifestations importantes nécessite une logistique imposante. Il faut accueillir, nourrir, loger des centaines de joueurs ou joueuses, des accompagnateurs et des bénévoles sur plusieurs jours. Existe-t-il un parc hôtelier ou des internats de lycée pour loger toutes ces personnes ? Dans le cas d'organisation de compétitions nationales ou internationales handisport, ceci n'est pas possible. Aucun établissement hôtelier ne peut accueillir une centaine de personnes en fauteuil. Il ne faut pas trop compter sur l'adaptation du parc hôtelier mais sur les futures constructions où il faut imposer que toutes les chambres permettent de recevoir des personnes à mobilité réduite.

Un lycée à vocation internationale doit être construit dans l'île Beaulieu près du stade Michel-Lecointre.

« Le lycée sera original à plus d'un titre. D'abord, il affirmera sa vocation internationale à travers des offres à l'intention de publics spécifiques. Il s'adressera aux familles nantaises sollicitées pour aller travailler à l'étranger et qui souhaitent que leurs enfants terminent leur scolarité en France. « *Un accueil spécial leur sera réservé* », explique Jacques Auxiette. « *Ils disposeront d'une résidence qui permettra de les héberger à la fois en période scolaire, pendant les week-ends et les petites vacances scolaires* » ». Presse Océan, 28 janvier 2009.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une concertation avec le maire de Nantes, le Préfet, le Recteur, la Région ; il est peut-être encore temps que la totalité de la résidence qui va accueillir les futurs élèves soit véritablement accessible aux personnes à mobilité réduite. Et non pas quelques chambres pour respecter la loi mais bien toutes les chambres. Si cela était réalisé, nous aurions véritablement franchi un grand pas vers « le vivre tous ensemble ». Utopique non, réaliste oui. Par la force des choses, nous serons obligés de le faire à terme car la population vieillit et il faudra intégrer dans la réalisation du bâti d'autres modes de vie.

Le développement d'une politique de sport-santé à l'échelle intercommunale

Je n'ai pas traité le troisième volet, peut-être un jour. Car le dossier me semble aussi important que les deux autres. Mais déjà les deux premiers doivent permettre de relancer les débats du pôle de réflexion qui semble un peu s'endormir mais recoupe aussi d'autres préoccupations du Conseil de Développement.